

Réunion du Conseil Municipal en date du 9 avril 2015

L'an deux mil quinze, le neuf avril à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de **M. Roger GAMOY, Maire**.

Etaient présents :

MM. AGUERRE-BOUVIER Nathalie, ARLUCIAGA Isabelle, BORTHURY Bernadette, CATELIN-LARRE Françoise, DARQUY Daniel, DUCASSOU Anita, GOÑI J.Michel, HARISPOUROU Pierre, IRIQUIN J.Paul, ITURBURUA J.Paul, LACO M.Hélène, LASCARAY Philippe, MACHICOTE-POEYDESSUS Denise, MATHOREL Laurent, MENDIVIL-NOEL Maider, POCHELU Dominique.

Absents excusés :

MM. HIRIBARNE Denise a donné procuration à Mme MACHICOTE-POEYDESSUS Denise,
M. JOUIN Bernard a donné procuration à M. GOÑI J.Michel.

Mr le Maire souhaite un prompt rétablissement à l'époux de Denise Hiribarne, victime d'un accident. Il informe par ailleurs avoir été destinataire d'une carte de remerciements adressée par la Famille de Pierre HARISPOUROU, suite au décès de son père Paul.

Est désigné comme secrétaire de séance M. ITURBURUA J.Paul.

Mr le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal de la précédente séance. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2014

Le Conseil Municipal procède à l'examen des différents Comptes Administratifs 2014 qui reflètent le résultat de la gestion de l'année écoulée ; lesquels sont présentés par Mr J.Paul ITURBURUA, adjoint aux finances.

- Compte Administratif 2014 du budget principal de la Commune

Il présente les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et commente les postes les plus significatifs.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 1.768.266,42 € tandis que les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 1.423.841,36 €.

Cette section dégage par conséquent un excédent de 344.425,06 €.

En section d'investissement, les recettes sont arrêtées à la somme de 1.809.180,70 €, les dépenses quant à elles se chiffrent à 1.044.035,95 €. De fait la section enregistre un résultat excédentaire de 765.144,77 €.

Le Compte Administratif 2014 du budget principal dégage un excédent global de clôture de 1.109.569,83 €.

Mr le Maire s'étant retiré de l'assemblée, après débat et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif de la commune.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion de la commune « budget principal » dressé pour l'exercice 2014 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Compte Administratif 2014 du Budget annexe Cimetière

Mr J.Paul ITURBURUA indique que ce budget annexe spécifique aux opérations funéraires ne comporte pas de section d'investissement ; ainsi le compte administratif fait ressortir un excédent de fonctionnement

d'un montant de 25.556,41 €. Le total des recettes s'élève à 29.111,41 (excédent reporté de 2013) tandis que les dépenses sont arrêtées à 3.555.00 € (travaux de pose de gazon synthétique au site cinéraire).

Il s'avère conforme au Compte de gestion de la Trésorerie, et a été approuvé à l'unanimité.

M. le Maire s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

- Compte Administratif 2014 du Budget annexe Lotissement Oilomokonia

Mr J.Paul ITURBURUA présente le compte administratif de l'opération du lotissement communal Oilomokonia, faisant apparaître les résultats suivants :

<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
Dépenses : 734.462,62	Dépenses : 592.979,71
Recettes : 734.462,62	Recettes : 344.151,74
EXCEDENT GLOBAL FONCT. 0	DEFICIT GLOBAL D'INVEST. 248.827,97

Mr le Maire s'étant retiré de l'assemblée, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif du lotissement, lequel s'avère conforme au Compte de Gestion de la Trésorerie.

2- Vote des budgets prévisionnels 2015

- Budget primitif principal 2015

Jean-Paul ITURBURUA présente le budget général préparé en commission des finances, et dont chacun a été destinataire d'un exemplaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

A/ Subventions aux associations

Les subventions octroyées en 2014 sont reconduites sans augmentation sur le nouvel exercice, et certaines d'entre elles n'ayant pas été fixées, il propose de solliciter l'avis de l'ensemble des conseillers municipaux ; lesquels décident à la majorité,

- de verser à :
 - Confrérie de la Cerise : maintien de la subvention à hauteur de 1.081 €
 - Ur Tipula : subvention exceptionnelle de 300 € en complément des 200 €, en raison de l'organisation d'une compétition régionale de kayak en 2015,
 - Herri Urrats : 100 €
 - CLSH d'Espelette : 760 €, compte-tenu que la commune verse également une aide financière au CLSH de cambo pour les enfants d'Itxassou.

- et de ne pas donner suite aux demandes du Journal Mediabask et de l'Association Bake Bidea.

B/ Forfait communal aux écoles privées

J.Paul ITURBURUA propose de reconduire le principe de calcul du forfait communal établi depuis quelques années, c'est-à-dire de dissocier d'une part le coût d'un enfant en maternelle (lequel comprend les frais de personnel « ATSEM » spécifique aux enfants de classes maternelles) avec le coût d'un enfant en primaire, et d'intégrer d'autre part les frais de surveillance des enfants dans la cour de l'école durant la pause méridienne.

Certains élus souhaitant exprimer leur point de vue divergent sur le sujet, il donne la parole à Anita DUCASSOU. Celle-ci explique à l'assemblée que bien que ce mode de calcul ait été adopté à l'époque, il n'est plus avantageux pour la commune actuellement ; le forfait communal s'avère aujourd'hui très élevé en raison de frais fixes et d'effectifs en baisse à l'Ecole Publique.

Anita DUCASSOU propose, par souci d'économie des deniers publics, que les frais de surveillance, si l'option de les intégrer est retenue, soient versés sous forme de subventions aux 2 autres écoles, et que la totalité des autres frais relatifs à l'Ecole publique soient divisés par le nombre total d'enfants scolarisés. Cela donnerait un coût par enfant inférieur (910€), et davantage en similitude avec les montants des communes avoisinantes, qui n'ont également qu'un seul coût par enfant.

Un débat s'instaure, puis par principe d'égalité des enfants d'Ixassou, et afin de permettre aux écoles de faire face à leurs frais fixes, le système de calcul adopté depuis plusieurs années est maintenu à la majorité, par 14 voix pour et 5 voix contre :

- Coût d'un enfant de classe maternelle : 1784 €
- Coût d'un enfant de classe primaire : 573 €

C/ Concours et charges diverses

- Dans le cadre du partenariat avec le bailleur social Habitat Sud Atlantic, porteur du projet de construction de 8 logements sur un terrain du lotissement Oilomokonia (lequel terrain est vendu par la commune à 50.000 €), la somme de 14.400 € est inscrite au budget, représentant 50% de la participation à supporter par la commune sur l'exercice ; l'autre moitié étant à prévoir sur l'exercice suivant.

- Afin d'équilibrer le budget annexe du Lotissement Oilomokonia, la somme de 38.440 € est inscrite à l'article comptable 6521 (déficit des budgets annexes) du budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

A/ Dotations de l'Etat

J.Paul ITURBURUA indique que le budget a été préparé fin mars par la commission des finances, avec des incertitudes quant aux montants des dotations de l'Etat. Aujourd'hui connues, il propose de réajuster le budget en conséquence et souligne qu'après une première baisse de 15.870€ de la Dotation Globale de Fonctionnement 2014, la dotation 2015 se traduit par une nouvelle baisse de 34.101€. ; contrairement à la Dotation de Solidarité Rurale qui augmente cette année de 2.527€.

B/ Fiscalité locale

Malgré la baisse de la DGF enregistrée depuis 2 ans, les membres du Conseil Municipal, à la majorité :

- décident de ne pas appliquer d'augmentation et de reconduire les taux identiques à ceux votés en 2014.
- indiquent que l'application de ces taux aux bases notifiées donne un produit fiscal attendu de 489.644 € qui permet l'équilibre du budget primitif 2015.

Calcul du produit résultant des taux votés			
Taxes	Taux votés en %	Bases prévisionnelles 2015	Produit correspondant
Taxe d'habitation	10.06	2.201.000	221.421€
Taxe foncière (bâti)	10.75	2.331.000	250.583€
Taxe foncière (non bâti)	24.95	70.700	17.640€
PRODUIT FISCAL ATTENDU EN 2015			489.644€

Dans le cadre du chapitre des recettes d'utilisation du domaine, B. BORTHURY rappelle qu'en Commission des Finances certains élus avaient relevé le tarif dérisoire appliqué au Rest. du Fronton pour occupation d'une terrasse devant leur bar-restaurant, à hauteur de 105€ pour l'année, comparativement à l'Auberge Etchepare qui s'acquitte d'une redevance de 50€ pour l'implantation de son bar en bordure de voie durant les 3 jours des fêtes locales.

D'un commun accord, il est prévu que ces redevances fassent l'objet d'une étude approfondie en commission de travail.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

J.Paul ITURBURUA présente les affectations de crédits établies en fonction des opérations en cours et des orientations définies pour l'exercice dont voici le détail :

- **36.000 €** pour remboursements d'emprunts et cautions des locataires,
- **50.000 €** pour la révision générale du PLU en cours,
- **23.000 €** pour achats de matériel et outillage techniques (en prévision d'achats notamment d'une balayeuse et d'une tondeuse). Nathalie BOUVIER s'interroge quant à la nécessité pour la commune de se doter d'une balayeuse. J.Michel GOÑI précise qu'une réflexion est actuellement en cours sur la probabilité d'acquisition de cet équipement au sein de la Communauté de Communes.
- **10.000 €** pour renouvellement du parc informatique de la mairie (Windows XP devenant obsolète, le choix d'équiper les services administratifs de nouveaux postes sous Windows 7 a été retenu).
- **5.000 €** pour équipements des bâtiments communaux en matériels et mobiliers divers (mairie, école, cantine, sanoki, ateka)
- **8.200 €** pour réalisation de travaux sur les estives et l'aire de l'aérodrome,
- **1.105.000 €** en prévision d'opérations relatives aux bâtiments communaux (solde travaux Harretxea, rénovation Anc.Mairie/Etxe-Ttipia, Espace muséographie Ateka, Ravalement Peruskenia, acquisition du Trinquet Balaki...)

- J.Paul IRIQUIN fait remarquer que si la plupart des communes sont limitées par leurs budgets en matière d'investissements, à Itxassou la somme de 803.500 € avait été budgétisée en 2014 sur l'opération-bâtiments, où n'ont été réalisés que 360.683 €. de travaux ; point sur lequel il demande des explications.

- Mr le Maire rappelle qu'en raison des élections municipales en mars 2014, et dans le souci de laisser la future équipe définir ses priorités, certaines opérations importantes comme la rénovation de l'ancienne mairie et de l'annexe « Etxe-Ttipia » ont été volontairement suspendues. De fait, la demande de permis de construire a été déposée à postériori, et se trouve actuellement en cours d'instruction.

- J.Paul IRIQUIN, s'étonne qu'une demande de permis faite en décembre 2014, et pour laquelle la DDTM a réclamé des pièces complémentaires en janvier 2015, soit toujours en instance 3 mois après. Il déplore qu'aucun travaux n'ait été engagé sur ce bâtiment, dont le bâti « Etxe-Ttipia » a été acquis voilà 5 ans, et que cet ensemble ne permette toujours pas à la Commune aujourd'hui d'en percevoir des loyers. Le budget 2015 se voit grevé encore cette année d'une opération reconduite depuis 2013.

- Mr le Maire répond qu'il a fallu résoudre le problème d'accès à Etxe-Ttipia, par une servitude de passage sollicitée auprès de la Famille Pinéda. Quant à l'obtention du permis, les pièces complémentaires ont été réclamées auprès de l'architecte en charge du dossier.

- Nathalie BOUVIER indique que, cette opération réalisée, des crédits auraient pu être dégagés sur 2015 pour permettre notamment la réalisation de travaux de mise en conformité avec les normes d'accessibilité des établissements publics pour les personnes handicapées.

- Philippe LASCARAY intervient et avoue être également surpris des restes à réaliser considérables de l'exercice écoulé. Il pense qu'il est très important que les investissements budgétisés soient réalisés, et ajoute qu'il faut faire activer au plus vite les opérations anciennes afin de ne pas mettre le budget dans une situation « bancale ». Il évoque ici le projet d'acquisition du trinquet, annoté dans les prévisions d'opérations 2015, et souhaite savoir où en est ce dossier avant de s'engager à voter le budget primitif.

- Mr le Maire indique avoir questionné par écrit Mr le Préfet quant à l'application de la TVA sur ce projet d'acquisition, et n'avoir aucun élément nouveau pour l'heure. Le conseil municipal sera tenu informé des suites de ce dossier et très certainement invité à se prononcer à nouveau, la délibération votée fin 2014 n'étant qu'une délibération de principe.

- **551.436 €** pour les opérations de voirie (aménagement Karrika Nagusia, affaissements de chaussées Laxia et Predonia, réfection de voiries, aménagement du bourg, acquisitions terrains de voirie, parking Pas-de-Roland....)

- J.Paul IRIQUIN demande si des travaux de réparation du fronton de la place sont envisagés prochainement, car en 2013 il s'était vu répondre par les élus que cette réfection serait étudiée dans le cadre de l'opération d'aménagement du bourg.

- J.Michel GOÑI réplique qu'après s'être mis d'accord avec le président de la section de pelote, des travaux sont actuellement entrepris par les employés communaux : rabotage du sol, réfection des bandes et reprise des fissures sur le mur.

- J.Paul IRIQUIN fait remarquer que ces travaux de réparation auraient pu être entrepris en 2013, sans attendre d'engager des frais d'études (4.900€ versés en 2014 au Cabinet Arbelbide) pour des projets qui, ensuite, ne voient pas le jour.

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

J.Paul ITURBURUA détaille les prévisions de recettes de la section d'investissement comme suit :

- **1.109.569 €** en reports des excédents cumulés des 2 sections du CA 2014,
- **193.935 €** en virement de la section de fonctionnement,
- **49.300 €** de Fonds de compensation de TVA,
- **20.000 €** de subvention de la Réserve Parlementaire concernant les travaux Harretxea achevés,
- **50.000 €** de Taxe d'Aménagement,
- **400.000 €** d'emprunt pour permettre l'équilibre de cette section d'investissement.

- J.Paul IRIQUIN rappelle aux élus que cette Taxe d'Aménagement, calculée par les services fiscaux, se déclenche à compter de la délivrance de l'arrêté d'autorisation de construire. Or, renseignements pris auprès de la DDTM, la commune n'a pas fait retour des arrêtés de PC signés par M. le Maire, bien qu'elle ait été relancée à ce sujet.

- M. le Maire indique qu'il connaît la procédure et ajoute qu'un exemplaire est également adressé au service du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Bayonne. Un point sera fait dès le lendemain avec les services concernés.

Au terme des divers débats, les membres du conseil municipal à la majorité, par 15 voix pour et 4 voix contre (celles de MM. AGUERRE-BOUVIER, BORTHURY, IRIQUIN, LASCARAY),

a/ adoptent le rapport présenté,

b/ approuvent le budget primitif 2015 du budget principal qui s'établit en mouvements budgétaires par section (fonctionnement et investissement) comme suit :

Section de Fonctionnement - COMMUNE			
Dépenses		Recettes	
011- Charges à caractère général	423.370	70- Produits des services, domaines	119.853
012- Charges de personnel	508.050	73- Impôts, taxes	969.836
65- Autres charges de gestion courante	551.662	74- Dotations, subventions	498.528
66- Charges financières	16.500	75- Autres produits de gestion courante	122.300
67- Charges exceptionnelles	3.000	013- Atténuation de charges	11.000
022- Dépenses imprévues	25.000		
023-Virement à l'investissement	193.935		
TOTAL	1.721.517€	TOTAL	1.721.517€

Section d'Investissement - COMMUNE			
Dépenses		Recettes	
16- Emprunts et dettes assimilés	36.000	001- Excédent reporté N-1	765.144
20- Immobilisations incorporelles	50.000	1068- Excédent de fonctionnement reporté	344.425
21- Immobilisations corporelles	48.200	10- Dotations, fonds divers et réserves	99.300
23- Immobilisations en cours	1.665.604	13- Subventions d'investissements	20.000
020- Dépenses imprévues	25.000	16- Emprunts et dettes assimilés	402.000
041- Opérations patrimoniales	6.664	041- Opérations patrimoniales	6.664
		021- Virement du fonctionnement	193.935
TOTAL	1.831.468€	TOTAL	1.831.468€

c/ autorisent M. le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

- Philippe LASCARAY prend la parole et justifie ne pas avoir validé ce budget, du fait qu'il est en désaccord avec certaines orientations budgétaires.

- J.Paul IRIQUIN fait savoir qu'en ce qui le concerne, il n'approuve pas ce budget dans la mesure où la majorité des opérations budgétisées ne sont pas suivies d'effet.

- Budget annexe 2015 du cimetière

J.Paul ITURBURUA présente le budget annexe du cimetière aux membres du conseil municipal pour vote.

Section de Fonctionnement - CIMETIERE			
Dépenses		Recettes	
605- Achat matériel, travaux	25.556	002- Excédent de fonctionnement reporté	25.556
TOTAL	25.556€	TOTAL	25.556€

Pierre HARISPOUROU, adjoint en charge du cimetière, indique que des travaux de réfection des allées du cimetière paysager vont être engagés sur ce budget.

Vu l'énoncé des dépenses envisagées et l'excédent de Fonctionnement reporté cette année,

- Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du cimetière, et autorise M. le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

- Budget annexe 2015 du lotissement Oilomokonia

Jean-Paul ITURBURUA présente le budget annexe du lotissement, mentionne que les écritures comptables y sont complexes, et que pour permettre d'équilibrer la section de fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire une subvention communale à hauteur de 38.340 €.

Section de Fonctionnement – LOTISSEMENT OILOMOKONIA			
Dépenses		Recettes	
011- Travaux	120.000	70- Ventes des lots	802.490
65- Ecart de TVA	2	77- Dotations, subventions	86.340
66- Charges financières	10.000		
043-042 Ecritures de fin d'année	898.830	043-042 Ecritures de fin d'année	150.002
TOTAL	1.048.832€	TOTAL	1.048.832€

Section d'Investissement – LOTISSEMENT OILOMOKONIA			
Dépenses		Recettes	
16- Emprunts et dettes assimilés	500.000		
002- Déficit d'investissement reporté	248.828		
040- Ecritures de fin d'année	140.002	040- Ecritures de fin d'année	888.830
TOTAL	888.830€	TOTAL	888.830€

Vu l'énoncé des dépenses envisagées et l'excédent de Fonctionnement reporté cette année,

- Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement Oilomokonia, et autorise M. le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

3- Lotissement Oilomokonia : vente des lots, TVA sur marge

Mr le Maire indique qu'une Loi des Finances mise en application en 2010 donne la possibilité aux communes, dans le cadre notamment des ventes de terrain à bâtir, d'opter pour le régime de TVA sur marge, plutôt que celui du régime général de TVA ; c'est-à-dire que :

- dans la mesure où le terrain a été acquis en HT par le biais de l'EPFL et qu'il n'a donc pas été soumis à TVA,
- la TVA est calculée uniquement sur le montant des travaux HT réalisés pour l'aménagement des terrains (la marge). Les conseillers municipaux adoptent ce régime de TVA sur marge à l'unanimité.

4- Taxe de séjour – loi des Finances 2015

Chaque conseiller a été destinataire d'un dossier complet comptant d'une part avec la délibération du conseil municipal d'Ixassou fixant les tarifs notamment pour cette année 2015 et présentant d'autre part les documents établis par la Communauté de Communes Errobi, conformément à la Loi de Finances 2015.

J.Paul ITURBURUA précise que cette loi réforme la taxe de séjour qui sera dorénavant versée aux Offices de Tourismes et que la compétence tourisme revient obligatoirement à l'intercommunalité en 2016. Pour 2015, la Commune d'Ixassou ayant déjà pris la délibération des tarifs en 2014 pour les 2 années à venir, maintiendra en 2015 le tarif voté en 2014.

M. le Maire ajoute que cette réforme vise à contribuer aux actions de développement touristique de la commune et s'inscrit dans une volonté d'harmoniser les tarifs de la taxe de séjour.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide à l'unanimité de réviser les tarifs pour 2016, dans les catégories d'hébergement prévues par la Loi de Finances 2015.

5- Tarif de la taxe de pâturages 2015

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'augmentation du prix du litre de lait de brebis de + 0.02 €, et décide d'arrêter, à l'unanimité, les montants de la taxe de pâturages pour 2015 comme suit :

- brebis : 1.12 €, tandis que le tarif est reconduit pour les pottoks et bovins : 10 € par tête.

- J.Paul IRIQUIN revient sur cette taxe et informe que le Groupement Pastoral « Artzamendi-Mondarrain » avait sollicité la commune l'an dernier pour être directement bénéficiaire de cette recette et l'utiliser pour des aménagements en montagne ; ce qui avait été refusé par la commission agricole. Il souhaite savoir aujourd'hui où en est la programmation des travaux concernant la réhabilitation des pistes d'accès aux estives, pour lesquelles ils s'étaient rendus sur les lieux au mois d'octobre 2014.

- Mr le Maire lui précise qu'il a un devis de travaux entre les mains, mais qu'avant de le valider, il veut s'assurer que ces pistes n'incluent pas de terrains privés, ou qu'il ne s'agisse pas de chemins ruraux, pour lesquels, selon la loi, la commune n'est pas tenue d'en assurer l'entretien, celui-ci incombant aux utilisateurs.

- J.Paul IRIQUIN reproche que ces travaux ne soient pas achevés, compte-tenu de la fréquentation régulière de ces pistes notamment par les éleveurs.

6- Refonte du régime indemnitaire du personnel communal

Mr le Maire indique que le personnel administratif et technique bénéficie actuellement du régime indemnitaire. Avec avis favorable de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion, en charge de la carrière des employés communaux, il propose d'étendre le régime indemnitaire à l'ensemble du personnel de la Collectivité. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

7- Proposition de renouvellement de contrat aidé

Jacqueline REYMOND est en poste jusqu'au 30 juin 2015 dans le cadre d'un contrat aidé pris en charge à hauteur de 85% par l'Etat. Mr le Maire propose de reconduire son contrat, comme la loi l'autorise, afin de pouvoir bénéficier pendant un an encore des services de cet agent qui donne entière satisfaction, et qui permettra notamment de procéder à une mise à jour des archives d'autant plus nécessaire qu'il convient de rentabiliser l'espace depuis la réorganisation des services et l'aménagement de deux bureaux supplémentaires. Sa présence sera également précieuse auprès de Camille, pour conforter sa formation et son apprentissage dans la gestion de la bibliothèque.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide unanimement de solliciter le renouvellement du contrat aidé et charge Mr le Maire d'engager les démarches en ce sens, ainsi qu'à signer tout document relatif à ce dossier.

8- Marché de travaux HARRETXEA

Il convient de délibérer, à la demande du Trésor Public, pour confirmer que la réception des travaux de ce marché a été repoussée à la demande de la commune, dans le cadre de l'aménagement du RDC. Le cas échéant des pénalités de retard se verraient appliquées aux entreprises.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9- Modification n°8 des statuts de la Communauté de Communes « Errobi »

Chacun a été destinataire du dossier relatif à cette modification des statuts n°8, visant notamment à l'extension de ses compétences en matière de gestion d'un service de transport à la demande. Il convient que les communes membres la ratifie. Cette modification est adoptée à l'unanimité.

10- Modification des statuts du SIVU « Txakurrak »

Le SIVU TXAKURRAK sollicite une nouvelle fois la commune d'Itxassou, en sa qualité de commune membre, à délibérer sur une modification des statuts afin d'acter le retrait des communes de Jatxou et Ustaritz.

M. le Maire indique qu'une réflexion est en cours entre M. le Maire d'Ustaritz et l'Association Hegalaldia, pour une éventuelle implantation d'un chenil sur leur site. Cette compétence pourrait être prise par la

Communauté de Communes Errobi. Le Conseil Municipal approuve le retrait des Communes de Jatxou et Ustaritz du SIVU TXAKURRAK.

11- Régularisation cadastrale Chemin de Piarresenia

Chacun a pu prendre connaissance des plans faisant ressortir le tracé cadastral et le tracé actuel sur le terrain. Il est nécessaire alors que la succession GUILLAUME est actée de procéder à la régularisation du tracé de la voie communale.

Cette régularisation nécessite la réalisation d'une enquête publique à la charge d'un commissaire-enquêteur. A l'issue de cette enquête qui se déroulera pendant un mois (dates prescrites par arrêté du maire) le Conseil devra délibérer sur le rapport du commissaire-enquêteur.

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de procéder à cette régularisation et l'autorise à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

12- Complémentaire santé : contrat mutualisé pour les administrés de la commune

Chaque conseiller avait été convié et a été rendu destinataire du compte-rendu de la réunion qui s'était déroulée en février dernier en présence de Mr CALDUBEHERE, délégué de l'Association ACTIOM. Chacun a également pu prendre connaissance des éléments annexés à la convocation et Mr le Maire propose à Denise Machicote-Poeydessus de présenter le dossier.

Celle-ci indique que cette association offre la possibilité d'établir un partenariat avec les communes, et permettre ainsi aux administrés intéressés d'adhérer à une mutuelle santé à moindre coût (2 mutuelles sont proposées avec chacune 3 options) ; étant précisé que cela n'engendrerait aucun engagement, tant financier, qu'en matière de gestion pour la commune.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Denise Machicote-Poeydessus et après en avoir délibéré, décide de s'inscrire dans cette opération et charge Mr le Maire de signer la convention de partenariat à intervenir avec ACTIOM, ainsi que tout document éventuel s'y référant.

13- Motion en faveur du maintien de la CAF de Bayonne

Chaque conseiller a été invité à signer une pétition transmise par mail et aujourd'hui Mr le Maire propose que le Conseil Municipal prenne une motion en faveur du maintien de la CAF du Pays-Basque et du Seignanx à Bayonne. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

14- Questions diverses

- Ecobuage :

Mr le Maire indique avoir reçu un message de la Préfecture en fin de journée reconduisant l'interdiction d'écobuer pour le lendemain.

- Etablissement « LA NIVE » :

Cet établissement de soins est fermé par manque de médecin et de kyné, par ailleurs le personnel reste rémunéré ce mois-ci. Mr le Maire invite les élus qui le souhaitent à se joindre à lui, afin de rencontrer le Directeur de l'UGECAM, le 14 avril 2015 à Paris, sachant qu'un bus est organisé pour ce déplacement. Une autre rencontre est également prévue avec Mr Vincent BRU afin de rencontrer le suppléant de l'ARS qui devrait venir sur place le 24 avril prochain.

Le personnel se mobilise et diverses actions sont menées en parallèle : apposition de panneaux numérotés en bordure de RD, tenue d'un chapiteau devant l'Etablissement pour recueillir des signatures.

- Affaire PC ANCHORDOQUY :

Mr Barnetche Roger a introduit un recours contre l'arrêté de permis de construire de Mr Anchordoquy Albert et parallèlement le Préfet a sollicité le retrait du PC. La Commune est assistée dans ce dossier par le Cabinet ASSIE-IDIART-AGUER. Un mémoire vient d'être adressé au Tribunal Administratif. Mr le Maire indique à l'assemblée qu'il la tiendra informée des jugements rendus.

- Route de Gerasto :

Un problème de circulation apparaît depuis quelques temps, lié à la fréquentation de cette route, de par son attrait comme site de randonnées, et à l'impossibilité désormais de stationner suite à la fermeture par un propriétaire d'un terrain qui faisait office de parking.

Pour des raisons évidentes de sécurité, Mr le Maire indique avoir pris un arrêté interdisant le stationnement et parallèlement propose qu'il soit organisé une réunion en mairie avec les élus en présence des riverains de cette voie, afin de travailler ensemble à la mise en place de solutions.

- Centre de Vol à Voile :

Mr le Maire rappelle que Bernard Jouin, aujourd'hui excusé, a été délégué à ce dossier. Après de multiples rencontres et une mise à plat du dossier, ce dernier proposera aux élus de leur présenter ce sujet à l'occasion d'une réunion en interne. Celle-ci devrait se tenir courant du mois de mai.

- Assainissement :

Le Syndicat URA va entreprendre des travaux d'extension du réseau d'assainissement, à l'entrée du Pas-de-Roland. Une réunion publique en présence du Syndicat, des riverains concernés et du conseil municipal est planifiée pour le 27 mai 2015 – 19h à la salle Sanoki. Une invitation conjointe doit partir dans les prochains jours.

- Karrika Nagusia :

les élus seront prochainement conviés à une réunion afin de connaissance du projet communal et conjointement de l'aménagement intérieur privé du projet « Ordokia » (présentation par les porteurs du projet et la maîtrise d'œuvre).

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire informe l'assemblée que la séance est levée.